



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2022/06/20/3 portant sur

LES AVIS RENDUS PAR LA CCI NICE CÔTE D'AZUR EN MATIERE D'URBANISME

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 20 juin 2022

PARTICIPANTS

Madame Maryline PELOU - Inspectrice des finances publiques – Division pilotage de l'action économique – représentant M. Claude BRÉCHARD **Directeur départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes,**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BATEL Claude, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GUITTARD Cynthia, JASSET Marc, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LEROY Anne, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, TRIPODI Christophe, VALENTIN Bruno, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

45 Membres présents, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Mesdames et Messieurs, ALBISER Yves, BALICCO Laurent, DALBERA Renaud, DECROIX Jean-Pascal, EBEL Jean-Marie, GAROTTA Mathieu, GAUTIER Philippe, GIBEAUD Richard, GOLDNADEL Franck, HOELLARD Michèle, IVALDI Dominique, KLEINKLAUS Christophe, MASSÉ Philippe, NOIRAY Florent, RASPOR Marc, SABATIER Marion, SERVANT Lionel, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BENMUSSA Thierry, CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, LEVI Jean-Pierre, MESSIKA Cyril, PUY Michel, **Conseillers Techniques**



EXCUSES

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Madame et Monsieur, BOVIS Jessica – Secrétaire, NASSIF Anis – Trésorier, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALZINA Claude, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, COURTADE Anny, DUPHIL Thierry, GAMON Christophe, LAYLY Eric, MANE Jean, MESSINA Aurélie, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, SEROUSSI Béatrice, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, ALUNNI Max, CAPPELAERE Nicolas, FLORENCE Patrick, Marcel RAGNI, VALENSA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés,**

Messieurs, BALDET Christophe, DELHOMME Christian, LAURENTI Thomas, MOURET Bernard, ROUGET Sylvain, SCARFONE Raymond, VISCONTI Bertrand, **Conseillers Techniques**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Messieurs, GRECH Stéphane, MOLINES Gérard, TRICART Michel, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, ALEMANNIO Pierre, BARNAUD Sandrine, BOUDET Ludovic, JULIENNE Stéphane, LEMETEYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, PONSART Pascal, **Membres Associés**

Madame et Messieurs, BEHAR Claire, CAMY César, MANSI Théo, PLUMION Nicolas, RIERA Julien, **Conseillers Techniques**

**VUS :**

- ▶ Les articles L.132-7, L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme ;
- ▶ Les articles 45, 48, 49 et 79 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- ▶ L'annexe 9 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur relative aux délégations de compétences au Bureau ;
- ▶ L'Avis favorable du Bureau de la CCINCA, rendu lors de sa séance du 7 juin et de sa consultation électronique du 15 au 17 juin 2022.

CONSIDÉRANT :

- ▶ Que conformément à l'article 45 du Règlement intérieur, dans le cadre de la mission consultative de la CCINCA telle que résultant de l'article L.712-1 du Code de commerce, l'Assemblée Générale adopte les avis requis par les lois et règlements,
- ▶ Que conformément aux articles L132-7, L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme, les Chambres de commerce et d'industrie territoriales sont associées à l'élaboration des plans locaux d'urbanisme et que dès lors, les projets de plan doivent leur être soumis pour avis, lesquels doivent être rendus au plus tard dans un délai de trois mois après transmission. A défaut de réponse dans ce délai, ces avis sont réputés favorables,
- ▶ Que conformément aux articles 45, 49 et 79 du Règlement intérieur de la CCINCA, l'Assemblée Générale a délégué compétence au Bureau pour préparer les projets de délibération en matière d'avis d'urbanisme sur les bases des documents d'urbanisme qui lui sont présentés. Ces délégations de compétence au Bureau sont formalisées au sein de l'Annexe 9 du Règlement intérieur ;
- ▶ Que le Bureau a émis un Avis favorable à l'adoption par l'Assemblée Générale des avis présentés ci-dessous, lors de sa séance du 7 juin et de sa consultation électronique du 15 au 17 juin 2022.



DECIDE

- **D'ADOPTER** les Avis précisés dans les tableau ci-après :

TERRITOIRE	TYPE DE PROCEDURE	AVIS
Tourrettes-sur-Loup Mai 2022	Elaboration du PLU – Phase PADD Enjeu : économique - commercial et artisanal <ul style="list-style-type: none">Faciliter le maintien et l'implantation de commerces de proximité dans les secteurs de centralitéOffrir des possibilités foncières pour les activités artisanales et entreprises liées à la construction	Avis favorable
Saint-Cézaire-sur-Siagne Mai 2022	Modification n°3 du PLU Enjeu : économique et habitat <ul style="list-style-type: none">→ Objectif : encadrer le réaménagement futur du site Riviera en entrée de ville→ Création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), modification du règlement et du zonage Caractéristiques de l'opération envisagée : <ul style="list-style-type: none">Ilot Riviera : 35 600 m²6 bâtiments de 5 000 m² (emprise au sol)129 logements dont 40% sociaux (10 000 m² de surface de plancher)1 appart 'hôtel de 16 chambresMixité fonctionnelle commerces / services sur 4 bâtimentsServices et équipements publics	Avis favorable
Biot Juin 2022	Modification n°9 du PLU Enjeu : habitat, économie - commerce <ul style="list-style-type: none">→ Evolutions concernant essentiellement la thématique habitat→ Création d'un périmètre de mixité sociale quartier Saint-Philippe qui devrait permettre la création de logements pour actifs→ Suppression de la limite de 300 m² pour l'implantation des commerces dans des secteurs de densité moyenne en périphérie du centre-ville	Avis favorable



TERRITOIRE	TYPE DE PROCEDURE	AVIS
La Roquette-sur-Siagne Juin 2022	Modification n°3 du PLU Enjeu : habitat → Pas d'incidence majeure sur le développement économique	Avis favorable

TERRITOIRE	TYPE DE PROCEDURE
Mouans-Sartoux Juin 2022	Déclaration de projet n°3 valant mise en compatibilité du PLU Enjeu : développement économique (industriel et tertiaire) ⇒ Contribution à l'enquête publique pour soutenir le projet suite aux remarques et demandes d'information du commissaire enquêteur <ul style="list-style-type: none">• Rappel du projet : projet économique secteur du Tiragon, locaux d'activités et espaces de bureaux• Arguments développés :<ul style="list-style-type: none">• Intérêt général : création d'emplois et développement local• Besoins des entreprises : justification apportée sur la base de l'étude CCI de 2021 à l'échelle de la CAPG• Localisation : foncier déjà occupé, en continuité d'une ZAE existante, pas de possibilité au sein des autres ZAE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 62
Nombre de participants à la séance : 45 (quorum : 32, atteint)
Nombre de départs : 0
Nombre de votes exprimés : 43 (quorum : 32, atteint)

Abstention : 2

Contre : 0

Pour : 43

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Nice, le 20 juin 2022

Le Secrétaire

Anne LECHACZYNSKI



Le Président

Jean-Pierre SAVARINO